



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
9 mai 2003  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-huitième session**  
Point 106 a) de la liste préliminaire\*  
**Suite donnée à la Conférence internationale**  
**sur le financement du développement**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 2003**  
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*\*  
**Application et suivi des recommandations**  
**issues des grandes conférences et réunions**  
**au sommet organisées sous l'égide**  
**de l'Organisation des Nations Unies :**  
**suite donnée à la Conférence**  
**internationale sur le financement du**  
**développement**

## **Résumé des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce établi par le Président du Conseil (New York, 14 avril 2003)**

### *Résumé*

La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue en 2003 a été une occasion unique de débattre quand au fond de l'application à tous les niveaux du Consensus de Monterrey adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement un an après cette conférence. Ces débats peuvent être fort utiles pour le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement qui aura lieu les 29 et 30 octobre 2003. Les participants au dialogue voudront peut-être accorder une attention particulière aux points suivants.

\* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.  
\*\* E/2003/100.



Pour ce qui est du processus, la décision prise sur place par les présidents des tables rondes d'axer le dialogue dans chacune de ces instances sur un aspect différent du Consensus de Monterrey a donné de bons résultats. Elle a conduit à des discussions fructueuses dans toutes les tables rondes et en plénière. Cette approche thématique devrait être prise en considération dans l'organisation du dialogue de haut niveau.

Pour ce qui est du fond, les débats du Conseil donnent à penser que le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale devrait porter sur les questions clefs ci-après qui sont d'un intérêt crucial :

- Évaluation plus rigoureuse des efforts accomplis aux niveaux national et international et de leurs résultats dans la perspective de l'application du Consensus de Monterrey, y compris les flux d'aide et leur impact
- Mesures supplémentaires qui pourraient être prises après la réunion ministérielle de l'OMC à Cancún (Mexique) pour accroître les possibilités de mener à bien à temps les négociations commerciales multilatérales prévues dans le cadre du plan d'action de Doha pour le développement
- Mesures nationales et internationales propres à renforcer la capacité d'endettement durable des pays à faible revenu afin de réduire la fréquence et l'ampleur des défauts de paiement
- Nouvel examen de mécanismes permettant des arrangements rationnels en matière de dette associant plusieurs parties prenantes
- Participation accrue des pays en développement au processus de prise de décisions économiques, en particulier au sein des institutions financières internationales
- Cohérence accrue à titre prioritaire dans les domaines identifiés lors de la réunion (voir sect. VI ci-après).

## I. Introduction

1. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a eu lieu le 14 avril 2003. Elle avait pour thème « Meilleures cohérence, coordination et coopération pour l'application à tous les niveaux du Consensus de Monterrey, adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement, un an après la Conférence ». Les participants étaient saisis d'une note du Secrétaire général (E/2003/50) qui contenait des informations de base et soulevait un certain nombre de questions pour examen. De grands acteurs du processus de financement du développement se réunissaient au complet pour la première fois après Monterrey afin de faire le point de l'application des accords et engagements souscrits à la Conférence internationale sur le financement du développement et d'entretenir la dynamique politique nécessaire<sup>1</sup>.

2. Le Consensus de Monterrey<sup>2</sup> a donné un rôle spécifique dans le suivi de la Conférence aux réunions que le Conseil économique et social tient chaque année au printemps avec les institutions de Bretton Woods. Les préparatifs de la réunion de 2003 et sa structure ont donc été modifiés pour lui permettre de jouer ce rôle. Ces préparatifs ont entraîné de larges consultations au sein du Conseil et avec les responsables des institutions de Bretton Woods et de l'OMC ainsi qu'une réunion avec des directeurs généraux de la Banque mondiale. En outre, des auditions et des dialogues informels avec des représentants de la société civile et du monde des affaires ont eu lieu les 20 et 21 mars 2003. Les résultats de ces contacts ont été présentés lors de la réunion du 14 avril (voir additifs 1 et 2 au présent rapport).

3. La réunion s'est articulée autour d'une brève séance plénière d'ouverture, suivie par quatre tables rondes qui ont eu lieu en parallèle. Les tables rondes ont servi de cadre à un dialogue sur, respectivement, les questions systémiques, la coopération financière et la dette, la cohérence des politiques commerciales et d'investissement et les politiques économiques et sociales intérieures. Dans l'après-midi, une reprise de la séance plénière a été consacrée à un compte rendu des débats des tables rondes et à un nouveau débat. Les Présidents et Coprésidents des tables rondes étaient les suivants : Trevor Manuel, Président du Comité du développement des institutions de Bretton Woods et Ministre des finances de l'Afrique du Sud, et Louise Fréchette, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, pour la table ronde 1; Hilde Frafjord Johnson, Ministre du développement international de la Norvège, et Francisco Thompson-Flores, Directeur général adjoint de l'OMC, pour la table ronde 2; Mary Whelan, Présidente de l'Organe d'examen des politiques commerciales de l'OMC, et Shengman Zhang, Directeur général du Groupe de la Banque mondiale, pour la table ronde 3; et Fathallah Oualalou, Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme du Maroc, et Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI), pour la table ronde 4.

4. La réunion de 2003 était une innovation en ce sens qu'un représentant du mécanisme intergouvernemental de l'OMC, la Présidente de l'Organe d'examen des politiques commerciales, y a participé pour la première fois, de même que le

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7).

<sup>2</sup> *Ibid.*, chap. I, résolution 1, annexe.

Président de l'Assemblée générale et un nombre important de directeurs généraux de la Banque mondiale et du FMI. En outre, les Présidents du Comité du développement et du Groupe des Vingt-Quatre et de hauts responsables de l'ONU, de la Banque mondiale, du FMI, du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies ont pris part à la réunion. Ont également participé aux travaux des ministres des finances, des ministres de la coopération au développement, des gouverneurs de banques centrales et des chefs de secrétariat d'organisations internationales, ainsi qu'une grande variété de responsables de haut niveau dans les domaines du commerce, des finances, de la coopération au développement et des affaires étrangères (voir E/2003/INF/3). Les représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé ont été plus nombreux que par le passé à participer à la séance plénière et aux tables rondes.

5. On trouvera ci-après un résumé des débats, structuré pour l'essentiel autour des grandes questions examinées par chacune des quatre tables rondes. Étant donné que les ministres et les représentants ont évoqué la situation économique actuelle, notamment lorsqu'ils ont présenté les résultats des récentes réunions de printemps des institutions de Bretton Woods, ce résumé est précédé d'un bref aperçu de la question.

## **II. Perspectives de l'économie mondiale**

6. Plusieurs ministres et représentants d'institutions multilatérales ont évoqué la situation de l'économie mondiale. Ils ont fait observer que la croissance économique mondiale restait insuffisante. Les investisseurs privés demeuraient hésitants et les consommateurs peu confiants. La production de la plupart des pays développés restait bien en deçà de son potentiel. Un certain nombre de signes laissaient espérer une amélioration de la situation d'ensemble pendant la seconde moitié de 2003, mais des incertitudes politiques et économiques continuaient d'assombrir l'horizon. Un sérieux risque de repli, principalement dû aux déséquilibres mondiaux, pouvait empêcher l'accélération de la croissance économique mondiale dans un avenir proche. Les décideurs nationaux et le renforcement de la coopération internationale se heurtaient à des obstacles considérables.

7. L'inquiétude était généralisée quant aux conséquences économiques de la guerre en Iraq, en particulier pour les pays en développement. Il fallait apporter une aide humanitaire et au développement importante à la population de ce pays. Le Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du FMI et le Comité du développement avaient noté qu'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité serait nécessaire à cette fin. Si cette résolution était adoptée, les institutions de Bretton Woods seraient toutes disposées à appuyer le développement économique et social en Iraq.

8. La situation difficile des pays à faible revenu, en particulier des pays d'Afrique subsaharienne, continuait d'exiger l'attention soutenue de la communauté internationale. Dans un grand nombre de pays, la faiblesse et l'instabilité des prix des produits de base, la sécheresse et les effets de la pandémie de VIH/sida étaient des obstacles majeurs à une croissance économique et à un développement soutenus. Beaucoup de ces pays avaient fait des progrès remarquables en matière de réforme économique, mais l'aide publique au développement (APD) et le climat commercial ne s'étaient pas améliorés comme on l'espérait. Le Consensus de Monterrey

préconisait une augmentation substantielle de l'APD, un allègement accru de la dette et des progrès plus sensibles dans les négociations commerciales mais, selon un certain nombre de ministres, ces résultats ne s'étaient pas matérialisés jusqu'ici. La réalisation des Objectifs du Millénaire en matière de développement<sup>3</sup> était compromise.

9. La diminution des flux financiers privés à destination des pays en développement constituait une préoccupation supplémentaire. Il était particulièrement important de rétablir des conditions favorables à l'accroissement des investissements étrangers, ce qui supposait l'adoption au niveau national de mesures propres à réduire les facteurs de vulnérabilité et des efforts collectifs pour redonner confiance dans l'économie internationale.

10. Un certain nombre de ministres et beaucoup de représentants ont proposé des principes directeurs de portée générale pour assurer une reprise durable de l'économie mondiale. Il fallait, à court terme, continuer de mettre en oeuvre des politiques macroéconomiques pro-croissance dans la plupart des pays développés et, à moyen terme, remédier aux déséquilibres mondiaux actuels. L'amélioration des politiques structurelles s'imposait dans la quasi-totalité des pays, comme cela avait été convenu dans le Consensus de Monterrey.

11. La mise en place d'une économie mondiale plus dynamique bénéficiant à tous les pays reposait sur quatre piliers : a) la paix et la stabilité politique, notamment dans les pays actuellement en proie à des conflits graves; b) l'instauration d'un climat économique et financier international stable; c) l'adoption de mesures décisives en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement, notamment par des augmentations substantielles de l'APD; et d) le progrès des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du Plan d'action de Doha pour le développement<sup>4</sup>, en particulier en facilitant l'accès au marché des produits agricoles des pays en développement par l'élimination des subventions qui poussent les échanges et la réduction des dispositifs de soutien nationaux dans les pays avancés.

### III. Politiques intérieures

12. Les ministres et les représentants ont souligné que chaque pays était responsable de son propre développement économique. Mais on savait aussi que les pays développés comme les pays en développement devaient agir pour générer une croissance économique plus forte et parvenir à un développement durable. Dans les pays en développement, il était important : a) de rendre le climat plus favorable aux investissements et à l'activité du secteur privé, notamment par la stabilité macroéconomique et l'amélioration de l'infrastructure physique; b) de renforcer la gouvernance; et c) d'accroître le capital humain en élargissant le réseau des services sociaux et en les rendant plus efficaces.

13. La gouvernance était le point de départ d'un développement réussi. Pourtant, il était difficile de mettre en place des institutions solides dans les pays à faible revenu, en particulier lorsque les ressources humaines qualifiées faisaient défaut. Il fallait donc faire un gros effort dans le domaine de l'éducation, appuyé par la

<sup>3</sup> A/56/326, annexe.

<sup>4</sup> Voir A/C.2/56/7, annexe.

coopération internationale. Il fallait aussi réduire le gaspillage des ressources dans tous les pays en éliminant la corruption.

14. Une croissance économique soutenue et l'élimination de la pauvreté passaient par des politiques macroéconomiques solides et le progrès des réformes structurelles. Certains participants ont indiqué que les capitaux en fuite – dont le montant était parfois supérieur à celui de l'aide financière – compromettaient les investissements dans de nombreux pays, phénomène qui pouvait indiquer que les politiques devaient être modifiées. Pour ce qui était de la gestion financière, on a noté que des objectifs stricts en matière de déficits et de dépenses annuels empêchaient les gouvernements d'investir davantage alors que des prêts de développement étrangers ou les ressources découlant de la privatisation leur permettraient de le faire. Ces obstacles pouvaient être vaincus sans compromettre la viabilité financière à long terme en adoptant un cadre financier à moyen terme et en séparant les dépenses de consommation et celles d'investissement dans le budget annuel.

15. Un grand nombre de représentants ont souligné que l'adhésion à des politiques intérieures et des changements institutionnels conçus en participation était la clef du succès. Mais il fallait aussi une vision à long terme du processus de réforme pour que celui-ci s'inscrive dans la continuité. Les résultats étaient rarement immédiats ou automatiques et il fallait de la persévérance et une direction solide pour que le rythme de la réforme ne fléchisse pas. Dans un certain nombre de cas, avant d'entreprendre un programme de réforme ambitieux, il était judicieux d'en évaluer et d'en analyser soigneusement les coûts et les avantages sociaux et économiques. L'examen conjoint de ces coûts et avantages avec les partenaires du développement appuyant le programme de réforme pouvait sensiblement renforcer l'efficacité de l'aide au développement tout en améliorant l'échelonnement et l'enchaînement des réformes entreprises.

16. Dans un grand nombre de pays, notamment en Afrique, la modernisation de l'agriculture était la clef du développement durable, étant donné que le gros du produit intérieur brut et des emplois provenait de ce secteur. Toutefois, les stratégies nationales de développement visant à tirer pleinement parti du potentiel agricole se heurtaient à un certain nombre d'obstacles, dont une concurrence déloyale d'un grand nombre de pays avancés et des programmes d'ajustement qui interdisaient l'utilisation de subventions pour l'achat d'engrais. En outre, il existait un vaste potentiel pour les petites et moyennes entreprises dans la plupart des pays en développement. Un meilleur accès au crédit, notamment au microcrédit, était essentiel pour que l'esprit d'entreprise des hommes et des femmes puisse se développer. On a rappelé que les petites et moyennes entreprises continuaient de représenter plus de la moitié des possibilités d'emploi aux États-Unis.

17. Plusieurs ministres ont souligné que l'un des moyens d'assurer la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement était de contrôler les progrès réalisés dans cette direction. Les pays en développement jouaient un rôle crucial dans ce processus. Leur capacité de mesurer les résultats devait donc être accrue. Les efforts de partenariat des pays en développement et des pays développés s'articulaient autour de ces objectifs qui devaient être reflétés dans leurs politiques intérieures. À ce propos, on a souligné qu'il était important d'ancrer les efforts accomplis pour réaliser les objectifs du Millénaire en matière de développement dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Certains

participants ont également souligné que la réalisation de tous les objectifs de développement passait par la reconnaissance de l'importance des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans tous les domaines.

18. Selon plusieurs participants, les institutions internationales avaient souvent tendance à faire un cours aux pays sur les politiques qu'ils devaient mettre en oeuvre. Or, comme bien des participants l'ont fait observer, chaque pays avait sa propre façon d'agir. Il n'y avait pas de formule universelle et souple et réalisme devaient être les maîtres mots dans la mise en oeuvre des réformes. On a suggéré que les institutions internationales s'employaient à nouer un dialogue plus efficace avec les pays bénéficiaires.

#### **IV. Commerce international**

19. Pendant le débat consacré aux questions commerciales, la plupart des participants ont accordé une grande attention aux négociations commerciales multilatérales dans le cadre du Plan d'action de Doha pour le développement adopté par l'OMC. Les négociations avaient pris de la complexité. La gamme des questions étudiées s'était élargie, de même que le nombre des pays participant aux négociations et des intérêts en cause. Il était difficile de se faire une idée générale de la situation à l'heure actuelle. C'était en quelque sorte la question du verre à moitié vide ou à moitié plein.

20. La Déclaration de Doha s'inscrivait nettement dans la perspective du développement. Le commerce était un moteur de la croissance, comme l'avait souligné le Consensus de Monterrey. L'application du Plan d'action de Doha pour le développement était un véritable défi à relever pour l'OMC, organisation de gouvernements dans laquelle les pays en développement représentaient une majorité appréciable. Il était crucial de faire avancer les négociations avant la réunion ministérielle de l'OMC qui devait avoir lieu à Cancún en septembre 2003 de manière à ce que celle-ci puisse récolter les fruits de progrès substantiels. Un grand nombre de représentants ont indiqué que la Réunion de Cancún devait être marquée par des avancées majeures pour rendre toute sa crédibilité au système commercial multilatéral.

21. Les progrès avaient été inégaux à ce jour. Des domaines qui intéressaient particulièrement les pays en développement posaient des problèmes importants : libéralisation du commerce des produits agricoles dans les pays développés, opérationnalisation d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, droits de propriété intellectuelle qui touchaient au commerce (ADPIC) et questions de santé publique, ainsi que difficultés auxquelles se heurtaient un certain nombre de pays en développement pour appliquer les accords. On constatait, néanmoins, un progrès sur certains aspects des « questions de Singapour » – règles de l'investissement, politiques de la concurrence, transparence de la passation des marchés publics et facilitation du commerce. Pourtant, les vues divergeaient quant à la manière dont ces questions devaient être traitées au cours des négociations à venir. Alors que certains participants insistaient pour qu'elles soient examinées conjointement et restent un élément clef des négociations, d'autres en contestaient la priorité, et d'autres encore considéraient qu'elle devaient être examinées séparément.

22. Pour un certain nombre de ministres et de représentants, il était crucial de faciliter l'accès des pays en développement au marché. Pour ce faire, il fallait avant tout supprimer les subventions qui faussaient les échanges, réduire les mesures de soutien à l'agriculture et supprimer les crêtes tarifaires dans les pays développés. On a cependant noté que l'érosion des préférences commerciales et des importations de produits agricoles non subventionnés aurait un effet néfaste sur plusieurs pays en développement.

23. Selon certains participants, il fallait intégrer une dimension droits de l'homme, environnement et égalité des sexes dans les politiques commerciales. On a souligné qu'il pouvait y avoir conflit entre les accords environnementaux et le plan d'action de l'OMC. À ce propos, un certain nombre de représentants considéraient que les normes environnementales ne devaient pas servir à restreindre l'accès au marché.

24. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité d'une assistance technique liée au commerce pour permettre le renforcement des capacités nationales, ainsi que le rôle clef de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à cet égard. Un grand nombre de pays ne pouvaient se passer de cette assistance s'ils voulaient participer efficacement aux négociations commerciales multilatérales et en tirer profit. Il fallait en outre envisager la fourniture d'une assistance face aux problèmes liés aux contraintes de l'offre, en particulier dans le cas des pays les moins avancés et des pays pauvres fortement endettés qui devaient pouvoir tirer parti d'un marché de plus en plus libéralisé. Il a également été proposé d'utiliser les examens des politiques commerciales de l'OMC comme mécanisme d'étude des politiques commerciales nationales dans le contexte des stratégies d'ensemble de développement national et de lutte contre la pauvreté.

## V. Coopération financière et dette extérieure

25. Bon nombre de ministres et d'autres participants ont évoqué le rôle décisif joué par l'aide publique au développement (APD) dans la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement. Le versement annuel d'un montant supplémentaire de 12 milliards de dollars qui avait été promis à Monterrey était un important pas en avant. Toutefois, l'argent ne rentrait pas assez rapidement et les sommes promises à Monterrey étaient bien en deçà du montant supplémentaire de 50 milliards de dollars des États-Unis jugé nécessaire à la réalisation des objectifs susmentionnés. Il était important que les pays donateurs honorent l'engagement qu'ils avaient pris d'atteindre l'objectif des 0,7 %. Certains représentants ont fait remarquer qu'il avait été, apparemment, plus facile de mobiliser des milliards de dollars pour la guerre en Iraq, que pour la lutte contre la pauvreté. Dans bon nombre de pays en développement, la pauvreté demeurait rampante et il fallait que les efforts déployés à l'échelon national en vue de lutter contre ce fléau soient soutenus par la communauté internationale. En outre, à moins de bénéficier d'une aide, la plupart des pays à faible revenu demeuraient à la merci des chocs brutaux susceptibles d'entraver ces efforts.

26. La proposition du Royaume-Uni tendant à créer une International financing facility (Facilité de financement international), qui permettrait d'avancer les décaissements effectués au titre de l'APD par des émissions d'obligations de 15 ans dont le service serait assuré par les futurs apports de capitaux au titre de cette aide, a été considérée comme une innovation importante à même d'accélérer les flux

d'aide. Il semblait important de continuer à rechercher des solutions novatrices permettant d'accroître le montant de l'aide publique au développement. En outre, d'aucuns ont proposé la mise au point de mécanismes de surveillance publique de l'APD qui permettent de déterminer le montant réel des aides accordées et de réduire les retards dans le versement de ces sommes.

27. Plusieurs représentants se sont déclarés préoccupés par la diminution des flux internationaux de capitaux privés. Bien que l'amélioration de la situation interne et internationale pouvait contribuer pour une part déterminante à un accroissement substantiel du volume de l'assistance fournie, l'APD pouvait, quant à elle, concourir pour une part décisive, à la démultiplication de cette aide. En outre, le resserrement des liens de partenariat entre les secteurs public et privé dans des domaines comme le développement des infrastructures pouvait lui aussi contribuer à la mobilisation de nouveaux flux internationaux de capitaux privés.

28. Plusieurs ministres et représentants ont souligné que le problème de l'efficacité de l'APD était devenu un problème aigu. Même si des changements étaient en train de se produire dans plusieurs domaines, les donateurs et les bénéficiaires avaient encore beaucoup à faire, en agissant conjointement ou séparément. Une meilleure coordination des politiques suivies par les donateurs et une harmonisation plus poussée des procédures appliquées étaient nécessaires. Ces mesures, conjuguées à un déliement de l'aide, pouvaient réduire dans des proportions non négligeables les coûts des transactions que devaient supporter les pays bénéficiaires. Ces derniers devaient affiner leurs procédures budgétaires et mettre au point des indicateurs s'ils voulaient pouvoir mieux évaluer l'impact des projets exécutés au titre de l'APD. Il était important que les donateurs ne présentent pas trop de demandes d'informations et contribuent à l'harmonisation des indicateurs devant être demandés. En outre, la prolifération de programmes sectoriels internationaux distincts dont l'exécution était financée par des fonds spécifiques était inquiétante. Un participant a estimé qu'aucun nouveau fonds international pour le financement de besoins sectoriels précis ne devait être créé.

29. Le fait qu'il restait encore beaucoup de chemin à parcourir avant que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ne soit pleinement mise en oeuvre était une source de préoccupation pour bon nombre de participants. Bien que quelques progrès aient été accomplis dans ce domaine, rares étaient les pays qui avaient atteint le point d'achèvement et, dans certains de ces États, le problème de la soutenabilité de la dette de se poser, en raison de la faiblesse des prix des produits primaires, continuait. L'on s'est félicité des engagements qui avaient été pris en vue de combler le déficit financier du Fonds d'affectation spéciale pour les PPTE. La tenue de ces engagements, conjuguée aux efforts déployés par les pays bénéficiaires à l'échelle nationale et à des conditions plus souples, pouvait contribuer à une augmentation sensible du nombre de pays ayant atteint le point d'achèvement.

30. Le fait qu'un nombre croissant de pays aient inclus des clauses d'action collective dans leurs émissions d'obligations d'État sur le marché international était un progrès dont il convenait de se féliciter. Les efforts déployés par le FMI pour formuler une proposition concrète tendant à la mise en place d'un mécanisme de restructuration de la dette avaient facilité la compréhension des questions à traiter lors du règlement des crises financières. En outre, d'aucuns ont indiqué que durant l'examen du mécanisme susmentionné, plusieurs points portant, d'une manière

générale, sur le règlement méthodique des crises financières avaient été soulevés. Aussi était-il important que les travaux consacrés à ces questions se poursuivent.

31. Plusieurs suggestions relatives aux moyens d'aborder les problèmes d'endettement des pays en développement ont été avancées. Certains participants ont préconisé l'annulation de ce qu'ils considéraient comme une dette extérieure illégitime. Un autre participant a proposé d'étendre l'Initiative en faveur des PPTE à d'autres pays ayant des difficultés à assurer le service de leurs dettes. Un appel a été lancé en vue de l'adoption de critères applicables aux PPTE, qui permettent de mesurer le degré de soutenabilité de la dette, et ainsi faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement. Il a été suggéré de créer, dans le cadre du processus de financement du développement, un groupe de travail sur la dette mixte, à composition non limitée, regroupant toutes les parties intéressées – pays débiteurs, créanciers, experts et représentants de la société civile – et à même de recommander un mécanisme cohérent de règlement de la dette qui puisse, le cas échéant, être mis en oeuvre dans les pays en proie à des crises. Il a aussi été proposé que les gouvernements envisagent, sur la base d'une proposition avancée par un groupe d'organismes financiers privés, d'instituer un code de conduite qui puisse régir le comportement des pays débiteurs lors des crises d'endettement extérieur.

## VI. Cohérence et gouvernance

32. Un représentant a déclaré que la cohérence devait être définie comme la façon dont les gouvernements, les institutions et les représentants d'instances non gouvernementales pourraient regrouper au mieux les différents aspects des politiques économiques au sein d'un programme d'action précis et ainsi s'employer de concert à honorer les engagements pris à Monterrey. On avait progressivement relevé parmi les principales parties intéressées une convergence de vues qui était de bon augure pour la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey.

33. La cohérence des politiques était d'une importance capitale au niveau tant national qu'international. Plusieurs ministres ont souligné que pour que les politiques économiques soient cohérentes à l'échelle internationale il fallait tout d'abord qu'elles le soient au niveau national. Il était indispensable que les ministères des finances, du commerce, du développement, de la coopération et des affaires étrangères coordonnent efficacement leur action. Les instructions données aux représentants de pays de l'ONU, des institutions de Bretton Woods et de l'OMC devaient tenir compte des engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire de l'ONU<sup>5</sup>, la Déclaration ministérielle de Doha, le Consensus de Monterrey et le Plan d'application de Johannesburg<sup>6</sup>.

34. Plusieurs représentants ont recensé les domaines dans lesquels une cohérence accrue s'imposait tout particulièrement. Il était nécessaire d'élargir les débouchés offerts aux pays en développement si l'on voulait assurer un service sans à-coup de la dette extérieure. La modernisation de l'agriculture et le développement accéléré des zones rurales passaient par la libéralisation des marchés agricoles

---

<sup>5</sup> Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>6</sup> *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution.

internationaux. Pour que les pays bénéficiaires soient effectivement maîtres de leurs politiques de développement, il fallait que les donateurs se montrent plus sensibles à leurs besoins et plus conscients de leurs faiblesses structurelles.

35. Plusieurs participants ont noté que les efforts visant à accroître la cohérence allaient de l'avant, comme en attestait la tenue de la réunion en cours. L'ONU, les Institutions de Bretton Woods et l'OMC partageaient un objectif commun et les efforts concertés consacrés à la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement ainsi qu'au suivi du Consensus de Monterrey s'étaient intensifiés. Aussi d'aucuns ont fait valoir que l'approche préconisée dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté – instrument essentiel de la cohérence des politiques dans les pays à faible revenu – était devenu un dénominateur commun pour les institutions multilatérales. Le FMI était en train de faire le nécessaire pour que la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance se conforme aux exigences du document susmentionné. En outre, dans le cadre des travaux de surveillance qu'il menait dans les pays en développement, le Fonds soulevait de plus en plus fréquemment la question de la cohérence des politiques, qui était un aspect important du Consensus de Monterrey.

36. Plusieurs représentants ont estimé que la mise en place d'un mécanisme d'examen des politiques de développement devait être envisagée. Ce mécanisme qui serait conçu pour l'essentiel sur le modèle du Mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC pourrait servir de point de départ aux discussions tenues à l'échelle intergouvernementale et au niveau des experts par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et par le Comité des politiques du développement, respectivement. En vertu de ce mécanisme, les pays développés et en développement se soumettraient volontairement à un examen de leurs politiques et de la cohérence de celles-ci, dans le cadre des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey, et de la Déclaration et du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés. D'aucuns ont aussi estimé que dans le cadre du processus de financement du développement, l'ONU devait servir de cadre principal à l'examen de propositions novatrices dans le domaine financier, avec la participation de toutes les parties concernées.

37. Quelques ministres et plusieurs participants se sont déclarés vivement préoccupés par le processus de prise de décisions à l'échelle internationale. À l'ère de la mondialisation et de l'interdépendance, la coopération multilatérale et les approches institutionnelles qui, pendant longtemps, avaient caractérisé la gouvernance du système international étaient en difficulté. Le Consensus de Monterrey avait décelé des insuffisances majeures au niveau de la gouvernance. Dans tous les pays, l'amélioration des systèmes de gouvernance à l'échelle nationale était la condition d'une croissance économique durable et d'un développement équitable. En outre, il fallait que cette amélioration s'accompagne de progrès analogues à l'échelon international, notamment d'une participation accrue de tous les membres de la communauté internationale au processus de prise de décisions et d'une meilleure représentation desdits membres au sein des instances chargées de prendre ces décisions.

38. Bon nombre de représentants ont souligné que les pays en développement devaient faire davantage entendre leur voix lors de la prise de décisions économiques et être mieux représentés au sein des instances chargées de prendre ces décisions, comme cela avait été convenu dans le Consensus de Monterrey. D'aucuns

ont indiqué que les participants à la récente réunion du Comité des politiques du développement s'étaient penchés sur le problème de la participation. Quelques mesures initiales visant à donner davantage de voix au chapitre à certains pays en développement avaient été prises au sein des institutions de Bretton Woods. Le Comité des politiques du développement comptait faire le point de la question à sa prochaine réunion, en septembre 2003. Plusieurs représentants se sont félicités des débats consacrés au renforcement du rôle joué par les pays en développement au sein du comité susmentionné ainsi que de la décision qu'avait prise l'OMC de faciliter l'accès aux États non membres. Toutefois, plusieurs orateurs ont jugé que l'on n'en avait pas fait assez pour assurer une participation plus efficace des États en développement aux travaux des institutions de Bretton Woods.

39. Diverses propositions ont été avancées par plusieurs ministres et par différents autres participants. À l'ONU, la création d'un « Conseil de sécurité économique » a de nouveau été proposée. Une « renaissance » des institutions de Bretton Woods, dans le cadre de leur soixantième anniversaire, pourrait être envisagée; la redistribution des voix pouvait être un élément important à étudier sous tous ses aspects. Pour renforcer la voix et la participation des pays en développement, il était nécessaire de réduire la taille et la complexité des structures de gouvernance en diminuant par exemple le nombre de groupes spéciaux de pays. Il fallait redoubler d'efforts en vue de donner aux pays en développement les moyens d'être mieux représentés et de mieux exprimer leur position au sein des institutions de Bretton Woods. Il fallait renforcer les institutions et les groupes régionaux et y faire plus largement appel afin que les petits pays et les pays les plus pauvres puissent participer plus activement à la prise de décisions financières et économiques et mieux faire entendre leur voix.

## **VII. Observations finales : rester à pied d'oeuvre**

40. L'examen par le Conseil économique et social des résultats obtenus à l'issue des réunions de printemps des institutions de Bretton Woods et de la note (E/2003/50) établie par le Secrétaire général en prévision de la réunion de haut niveau que le Conseil économique et social devait avoir avec les institutions susmentionnées et avec l'OMC a permis de recueillir de très nombreux éléments d'information sur lesquels le Conseil pourrait s'appuyer. Le thème de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux, qui avait été mis en évidence dans le Consensus de Monterrey, a été au coeur des débats. Un des principaux problèmes traités a été la question de savoir quelle était la meilleure façon de regrouper les différents aspects des politiques économiques au sein d'un cadre d'action bien défini. La contribution de tous les participants – tant les représentants des gouvernements que ceux des institutions internationales, de la société civile ou du monde des affaires – a montré que l'esprit de Monterrey était toujours bien vivant. Cependant, les débats ont aussi révélé qu'en dépit de certains progrès, la mise en oeuvre laissait encore beaucoup à désirer dans certains domaines essentiels. Ces insuffisances ont fait comprendre à toutes les parties qu'il leur fallait redoubler d'efforts en vue d'assurer la mise en oeuvre intégrale et rapide du consensus. Le Conseil économique et social demeurerait pleinement résolu à oeuvrer de concert avec toutes les parties intéressées à la réalisation de cet objectif.

41. Les orateurs se sont félicités de l'approche suivie pour organiser la réunion de 2003 et décider de sa forme ainsi que des innovations qui avaient permis d'enrichir les débats. Les États Membres ont été invités à rendre compte plus avant de la façon dont la réunion annuelle de printemps du Conseil économique et social et du dialogue à haut niveau de l'Assemblée générale pourrait contribuer au mieux à la réalisation de l'objectif qui consiste à participer plus activement à la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. Le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale, chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, devait aboutir à l'élaboration de recommandations concrètes susceptibles de renforcer la participation politique à la réalisation des objectifs visés en matière de développement, et portant notamment sur la recherche du mécanisme de surveillance et d'examen des progrès réalisés le plus efficace, sur les moyens de faire progresser les travaux de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur les nouvelles approches et le nouvel esprit qui s'étaient dégagés lors des préparatifs de la Conférence de Monterrey.

42. Plusieurs participants ont insisté sur le rôle capital joué par les institutions de Bretton Woods et par l'OMC dans le processus de développement et la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey ainsi que sur la nécessité de tirer parti des compétences et du savoir-faire de ces instances. Bon nombre d'orateurs se sont félicités de ce que les institutions financières et commerciales internationales se sentent concernées par le Consensus et aient exprimé leur volonté de le mettre en oeuvre. Cette communauté de vues grandissant était de bon augure au regard de la tâche considérable qu'il restait à accomplir. Il était nécessaire de renforcer plus avant la coopération dans les domaines techniques intéressant mutuellement les secrétariats des principales institutions concernées. La contribution de la société civile et du secteur privé, notamment celle que ces derniers avaient apportée à l'instauration d'un climat constructif et propice à la transparence ainsi qu'au lancement d'initiatives concrètes, a également été relevée. D'aucuns ont signalé que l'Union européenne entreprendrait un premier examen de la façon dont elle assurerait le suivi du Consensus de Monterrey, en mai 2003, au moment où elle mettrait la dernière main à un plan d'action sur l'APD. Plusieurs participants ont déclaré que l'impact positif du Consensus commençait tout juste à se faire sentir, et qu'il fallait que le processus soit intégralement mis en oeuvre.

43. Le dialogue de haut niveau qui se tiendra à la prochaine Assemblée générale permettra de dresser un bilan plus complet des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et d'examiner d'autres mesures. Lors des préparatifs de ce dialogue, certains aspects des discussions tenues à la réunion de 2003 du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et avec l'OMC pourraient s'avérer particulièrement intéressantes. En particulier, il est évident que la décision qu'ont prise les présidents des tables rondes de consacrer chacune de ces tables à un thème précis du Consensus de Monterrey a donné lieu à des discussions fructueuses, aussi bien durant lesdites tables rondes qu'en plénière. En outre, l'accent mis sur certaines questions clefs donne à penser que ces dernières revêtent une importance toute particulière pour les États Membres et devaient faire l'objet d'une attention soutenue lors du dialogue de haut niveau. Ces questions se présentent comme suit :

a) Le partenariat entre pays développés et pays en développement qui est consacré par le Consensus de Monterrey nécessite une mesure efficace des efforts qui sont déployés à l'échelle nationale et internationale et des résultats que le processus de mise en oeuvre a permis d'obtenir. Comment les pays peuvent-ils contribuer, en agissant séparément ou collectivement, à l'amélioration de ces mesures, notamment celles qui portent sur le volume de l'assistance et son impact?

b) L'élargissement des débouchés offerts aux pays en développement, notamment dans le secteur de l'agriculture, est considéré comme indispensable à l'augmentation des exportations et à l'accélération du développement. Quelles mesures l'Assemblée générale devra-t-elle prendre après la réunion ministérielle de l'OMC qui doit avoir lieu à Cancún en septembre, pour que les négociations commerciales multilatérales menées au titre du Programme de développement de Doha ait davantage de chances d'aboutir dans les délais prévus?

c) Une question demeure posée, en l'occurrence celle de savoir si les pays à faible revenu, y compris ceux qui ont bénéficié d'une aide au titre de l'Initiative en faveur des PPTE, sont capables de supporter le poids de leur dette extérieure. Que peut-on faire, aux niveaux tant national qu'international, pour empêcher que les problèmes d'endettement extérieur ne se posent de nouveau?

d) Il reste encore beaucoup à faire s'agissant de l'approche adoptée par le traitement du problème de la dette au plan international, et une réflexion plus approfondie des différentes parties prenantes s'impose. Comment l'Organisation des Nations Unies peut-elle contribuer à ces efforts?

e) Les pays en développement devraient, comme cela a été demandé à la réunion, être mieux représentés au sein des instances qui, à l'instar des institutions de Bretton Woods, prennent des décisions dans le domaine de la politique économique internationale. Comment le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale peut-il appuyer les efforts visant à réformer les système de gouvernance au sein de ces institutions?

f) Plusieurs domaines d'activité où la cohérence fait défaut ont été recensés lors des débats que résume le présent rapport. Faudrait-il que le programme de développement international donne expressément la priorité au règlement de ce problème?

---